

Radio-Canada. Je ne sais pas du tout quelle est la doctrine politique des membres du Bureau des gouverneurs de Radio-Canada. La question ne m'intéresse pas. Je veux que les personnes les plus compétentes que nous ayons au Canada fassent partie du Bureau des gouverneurs, indépendamment de leurs opinions politiques.

M. Blackmore: Je veux qu'on énonce toutes les idées possibles avec la même insistance.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Je serais ravi qu'on énonçât au pays toutes les idées avec insistance. Peut-être l'honorable député voudra-t-il me permettre de poursuivre mon discours. En certains milieux, on reproche à Radio-Canada de ne pas permettre l'établissement de postes privés de télévision. Il est essentiel, nous disent, ces mêmes gens, que la radio demeure nettement canadienne tant dans sa conception qu'à l'égard des émissions; le même principe doit s'appliquer à la télévision. En décembre dernier, je me suis rendu à Vancouver pour y visiter un bon ami à moi, du moins j'aime à croire qu'il l'est. Cet homme exploite un poste privé de radio. Comme les autres propriétaires de postes émetteurs privés, il s'est élevé contre Radio-Canada parce qu'elle ne leur permet pas d'établir des postes de télévision. Je lui ai demandé s'il pourrait réaliser les programmes nécessaires en supposant qu'il eût le droit d'établir son poste de télévision. Il a reconnu qu'il ne le pourrait pas. Je lui ai demandé où il espérait trouver les émissions; il m'a répondu: "Nous les ferons transmettre des États-Unis". Bien entendu, c'est ce que les radiodiffuseurs privés comptent faire, malgré tout ce qu'on raconte au sujet du contenu canadien des émissions. A ce propos, voici de nouveau ce que disait M. Siepmann:

Les intentions avouées des commanditaires sont d'une variété ahurissante. Elles vont du gai et de l'audacieux au sobre et au moralisateur. Pour ce qui est du *sex appeal*, M. Griffin (vice-président et directeur du service de rédaction des annonces destinées à un groupe de postes, à la J. Walter Thompson Co.) donnait comme excellente règle générale d'essayer d'en passer jusqu'à la limite permise.

Nous ne voulons pas, chez nous, de ce genre d'émissions, à la radio ou à la télévision. Je soutiens que Radio-Canada a eu raison d'empêcher les postes privés de donner suite à leurs projets et de remplir les ondes canadiennes d'émissions américaines. Le représentant de Lethbridge (M. Blackmore) avait déjà souligné la profonde divergence de vues qui existe encore entre les députés. De fait, une fois ces divergences ramenées à leur véritable sens, on s'aperçoit qu'il s'agit, ni plus ni moins, de décider qui va diriger

[M. Stewart (Winnipeg-Nord).]

l'esprit des hommes. Voilà la lutte engagée entre les tenants du principe de l'autorité et ceux qui défendent le point de vue démocratique; entre ceux qui estiment que l'individu doit céder le pas à une élite, et ceux qui comme moi-même pensent que la dignité naturelle de l'homme ne peut se manifester que dans la liberté en respectant la loi. Cette divergence d'opinions semble clairement indiquée par M. George Chandler dans un exposé photocopié qui a pour titre: "Arguments en faveur de la radiodiffusion privée". M. Chandler y affirme que ceux qui maîtrisent les communications maîtrisent l'opinion. Il a tout à fait raison. Il ajoute:

La commission Massey néglige une donnée commerciale bien établie et que comprend bien le monde des affaires, savoir que la meilleure méthode que puissent appliquer les hommes d'affaires pour étendre leurs marchés est de favoriser, sur le plus vaste plan possible, l'unité d'opinion.

La radiodiffusion commerciale désire l'unité d'opinion. A quelle fin et pour qui? De Tocqueville a dit qu'il n'était pas de danger plus grand pour le démocrate que les pressions exercées pour réaliser la conformité. Ces pressions s'exercent actuellement de façon peu commune. Les attaques les plus fortes portent sur la sorte de diversité qui devrait faire l'orgueil et la gloire de toute démocratie. On veut se conformer à l'opinion de la masse, à l'opinion orthodoxe. On craint que les opinions qui mettent en cause notre valeur fondamentale en tant qu'individus ne menacent la stabilité sociale. C'est là une crainte légitime, car il en est sans doute ainsi.

Mais le moyen de faire face à cette crainte, ce n'est pas ce que tant de gens ont préconisé: la suppression. Très souvent aujourd'hui, on constate que lorsque les hommes diffèrent radicalement d'opinions, les uns sont désignés comme communistes, athées, anti-chrétiens ou par quelque autre cliché dont nous nous servons pour détruire les hommes. Il ne faut pas supprimer ceux qui ne sont pas d'accord avec nous, car ce serait là la tactique d'un régime totalitaire. Il s'agit de discuter raisonnablement et rationnellement.

M. Blackmore: Bravo!

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Je soutiens que la suppression de la pensée, des idées et de la liberté de parole constituerait une bien plus grande menace à la stabilité de l'ordre social que la diversité d'opinion en laquelle j'ai foi. Je tiens maintenant à citer une déclaration que plusieurs députés, j'en suis sûr, connaissent très bien. Elle a été faite pour la première fois par John Milton dans *Aeropagiteca*. Elle renferme encore un principe fondamental et vital. Je ne dis